

L'agriculture

Synthèse

Atouts

- Agriculture extensive et peu consommatrice d'intrants

Opportunités

- Demande sociale pour une agriculture respectueuse de l'environnement et de produits de « proximité »

Faiblesses

- Manque de diversité (dominance de l'herbe)
- Utilisation directe des cours d'eau pour l'abreuvement des troupeaux
- Peu d'agriculture biologique

Menaces

- Extensification entraînant l'abandon des terres les plus pauvres
- Déprise agricole suite à la disparition d'exploitations de petite taille ou en difficulté
- Consommation de foncier agricole dans les communes péri-urbaines

Enjeux régionaux

- Une perte de biodiversité due à une spécialisation en système herbager et/ou une extensification quand elle se traduit par l'abandon de l'entretien des zones difficiles

Pistes de réflexions

- Poursuivre les actions telles que les pratiques agro-environnementales qui permettent de maintenir une activité agricole dans les espaces naturels et favoriser la biodiversité par des assolements plus équilibrés. L'identité limousine et l'image des produits de qualité du Limousin peuvent ainsi être pérennisées grâce au développement d'une agriculture à haute valeur naturelle

Indicateurs du tableau de bord

Indicateurs d'état

- Part de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique
- Part de la SAU en haute valeur environnementale (HVE)
- Part de la surface en herbe

Indicateurs de pression

- NODU (Nombre de Doses Unités, indicateur retenu dans le plan Ecophyto 2018)

Indicateurs de réponse

- Mesures agro-environnementales (nombre de dossiers, surfaces, montants)

Principaux engagements du Grenelle de l'environnement

Loi du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 » et loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »



Biodiversité et agriculture : deux objectifs ambitieux

- Arrêter la perte de la biodiversité avec la mise en place d'ici 2013 de plans de protection des espèces en danger critique d'extinction et des mesures de protection, de conservation et de restauration des milieux (trame verte et bleue, meilleure gestion des haies et des bordures...).
- Aider à la transformation de l'agriculture pour concilier les impératifs de production quantitative, d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique (espèces adaptées) et de réalisme écologique.

Pour en savoir plus

www.legrenelle-environnement.fr

Mesures principales :

- Certification environnementale des exploitations et étiquetage des produits qui en sont issus (Loi Grenelle 2, articles 109 à 111).
- Restauration collective de l'Etat : 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ou des produits saisonniers « à faible impact environnemental » en 2012 (Loi Grenelle 1 article 48, Loi Grenelle 2 article 120).
- Réduction de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles en agriculture biologique (Loi Grenelle 1 article 31, Loi Grenelle 2 article 113).
- Renforcement du cadre d'utilisation des produits phytosanitaires (Loi Grenelle 1 article 31, Loi Grenelle 2 articles 94 et 100).

■ Principaux textes juridiques

Conventions internationales :

- 2011 (24 février) Convention de Paris portant sur l'agriculture en zones humides.

Politiques et droit de l'Union Européenne :

- 1975 (28 avril) Directive n°75/268/CEE du Conseil sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées.
- 1975 (28 avril) Directive n°75/274/CEE du Conseil relative à la liste communautaire des zones agricoles défavorisées au sens de la directive 75/268/CEE.
- 2004 (26 avril) Directive n°2004/66/CE du Conseil portant adaptation des directives 1999/45/CE, 2002/83/CE, 2003/37/CE et 2003/59/CE du Parlement et du Conseil et des directives 77/388/CEE, 91/414/CEE, 96/26/CE, 2003/48/CE et 2003/49/CE du Conseil, dans les domaines de la libre circulation des marchandises, de la libre prestation de services, de l'agriculture, de la politique des transports et de la fiscalité.

Droit national :

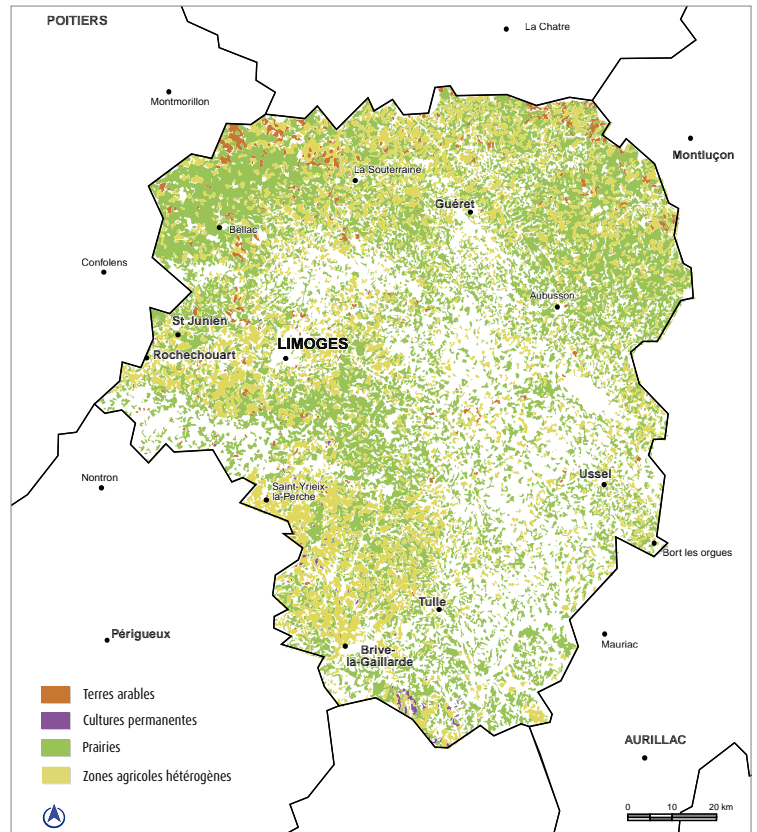
- Code de l'environnement, Agriculture et environnement, articles L122-4, L125-8, L132-1 et suivants, L213-10-8, L411-4, L511-1, L521-12.
- Code rural et de la pêche maritime, Agriculture et protection de l'environnement, articles L111-2-1, L313-1, L511-3, L512-1, L513-1, L551-6, L554-1, L820-1, L830-1.

■ Diagnostic et problématiques

L'agriculture limousine est spécialisée dans l'élevage. Les bovins-viande sont présents sur la quasi-totalité du territoire avec deux productions distinctes, les brouards (bovins maigres destinés majoritairement à l'engraissement en dehors de la région) et les animaux finis. Les ovins sont légion dans le nord et le sud haut-viennois et sur la montagne limousine. D'autres productions, d'un poids économique plus marginal, se sont développées : arboriculture au sud-ouest de la Haute-Vienne et au nord-ouest de la Corrèze, céréaliculture au nord de la région, production laitière aux marges de la région, petits fruits en Corrèze.

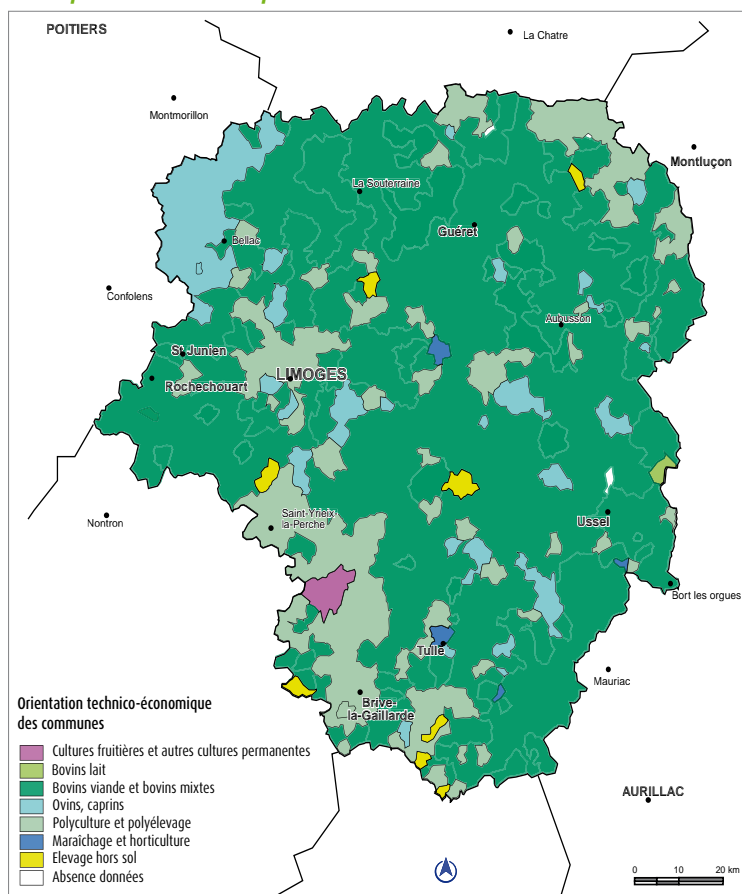
De fait, avec 86 % des superficies agricoles, l'herbe est omniprésente dans les paysages régionaux. D'autre part,

L'occupation des terres agricoles en Limousin Les prairies dominent les paysages agricoles



Sources : DREAL Limousin, d'après SOEs / CORINE Land Cover 2006

Les orientations technico-économiques de l'agriculture du Limousin Une spécialisation en production de viande bovine



Source : DREAL Limousin, d'après DRAAF Limousin / RA 2010

70 % des prairies sont des superficies toujours en herbe (les prairies permanentes sont de loin majoritaires : elles représentent 579 000 ha contre 160 000 ha pour les prairies temporaires), ce qui alimente le puits de carbone et constitue des réservoirs de biodiversité importants.

Les productions agricoles régionales sont réputées. Les ventes sous signes de qualité se sont développées, 36 % des exploitations ont au moins une production sous signe de qualité. L'usage des engrais azotés est moindre qu'au plan national (-25 % par hectare) et la moitié des surfaces ne reçoit ni traitement phytosanitaire ni engrais minéraux. La région est classée au deuxième rang des territoires à haute valeur naturelle selon l'agence européenne de l'environnement. Pourtant, l'agriculture biologique reste marginale (2,6 % de la surface agricole régionale en 2010). La commercialisation de la production en circuits-courts se développe, en 2010 elle concerne un exploitant sur dix.

La surface agricole utilisée continue à régresser, en particulier en Haute-Vienne. Sur la dernière décennie, 2 300 ha ont perdu leur usage agricole tous les ans, soit l'équivalent de plus de 3 000 terrains de rugby. Parallèlement l'agrandissement des structures se poursuit.

■ Enjeux et pistes de réflexions

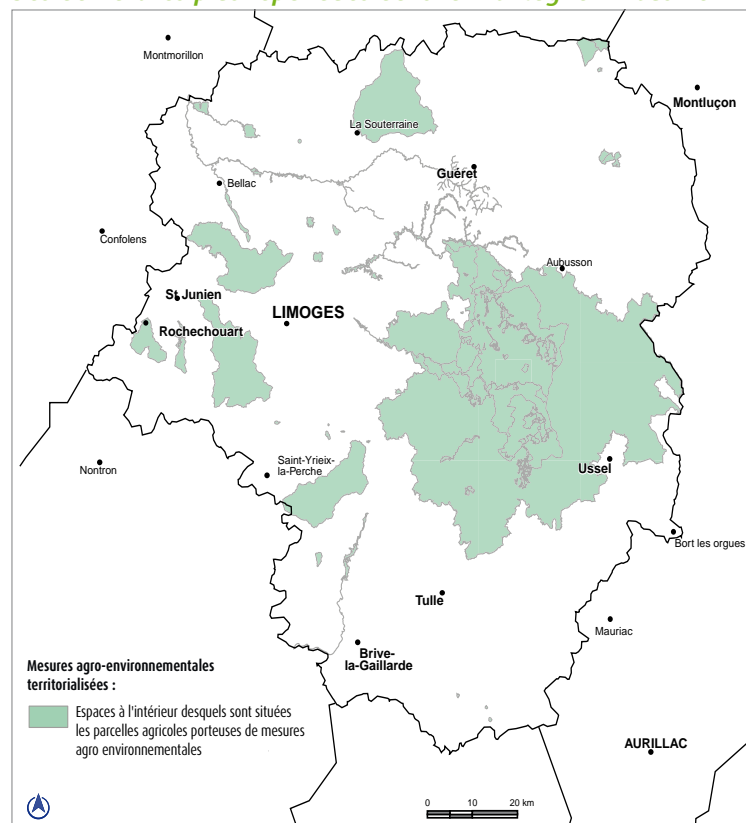
Cette agriculture assez extensive apporte une contribution globalement positive à l'environnement. Elle a permis de façonner et de conserver un environnement qui se trouve être pour l'essentiel bien préservé. Cependant, un certain nombre d'impacts sur l'environnement méritent une attention particulière :

- les cours d'eau peuvent être affectés par des pollutions diffuses en provenance des effluents d'élevage, ou, dans les zones de culture essentiellement, par des pesticides ; l'accès direct du bétail, pour l'abreuvement, est susceptible d'entraîner des pertes de biodiversité aquatique, par mise en suspension des particules et colmatage des frayères, de même que les curages excessifs ou les busages mal dimensionnés ou calés ; exceptionnellement, lors des épisodes d'étiage prononcé, l'abreuvement des animaux peut fortement accentuer ces étiages ;
- l'excessive spécialisation en système herbager conduit à une perte de biodiversité ;



Les mesures agro-environnementales en Limousin

Des démarches plus répandues dans la montagne limousine



Source : DREAL Limousin, d'après DRAAF Limousin

- l'extensification peut provoquer un appauvrissement de la biodiversité et des paysages par l'abandon de l'entretien des éléments fixes du paysage (arbres isolés, haies...), et des zones les plus difficiles (zones humides, prés de fonds, terrains accidentés...);

- l'utilisation de traitements antiparasitaires a, par ailleurs, un effet négatif sur les insectes coprophages et leurs prédateurs (oiseaux et chauves-souris) ;

- la promotion et l'accompagnement des installations pour les circuits courts, en particulier dans le péri-urbain, participent à la réduction des consommations énergétiques ;

- l'agriculture peut localement conduire à une perte de biodiversité lorsqu'elle est à l'origine de la disparition de milieux remarquables ;

- certains bâtiments agricoles peuvent être mal intégrés dans le paysage (situation en crête, visibilité de nombreux points de vue).

L'agriculture participe de façon transversale aux différents enjeux environnementaux. C'est pourquoi, il s'agit de poursuivre les actions telles que les pratiques agro-environnementales qui permettent de maintenir une activité agricole dans les espaces naturels et favoriser la biodiversité.

L'identité limousine et l'image des produits de qualité du Limousin peuvent ainsi être pérennisées grâce au développement d'une agriculture à haute valeur naturelle intégrant les principes du développement durable.

■ Pour en savoir plus

Premières tendances du recensement agricole 2010, Agreste Limousin n°63 / Septembre 2011